

ABONNEMENT

Saumur	
En an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
En an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne
A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers
PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne	30
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués doi-
vent être remis au bureau du
journal la veille de la reproduc-
tion, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne
A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire ;
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-
poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 29 OCTOBRE

UN VOTE CYNIQUE

Parmi les votes qui ont eu lieu dans la séance du 27 octobre au Palais-Bourbon, il en est un qui nous a paru extrêmement suggestif.

Le président de la commission du budget venait de faire un rapport verbal concluant à l'adoption d'un crédit de 1,200,000 francs destiné à secourir les victimes des orages et inondations.

Un député se leva, M. Grousset, et, tout en disant qu'il approuvait le crédit, demanda qu'à l'avenir la liste des secourus, avec la somme des secours attribués, fût publiée dans le *Bulletin administratif* et affiché à la porte de la mairie.

Cette demande était très sage, et justifiée d'ailleurs par des faits passablement scandaleux.

On a découvert que, dans de précédentes répartitions, les secours ont été distribués de la plus étonnante façon.

Nous nous rappelons, par exemple, que des gens furent indemnisés pour leurs vignes perdues, lesquels gens habitaient la ville, ne possédant pas d'ailleurs un pouce de terre et n'ayant même pas la jouissance d'un jardinet dans la maison dont ils occupaient le deuxième étage.

D'autre reçurent une forte somme pour la perte de bœufs et moutons qu'ils n'avaient jamais eus.

Voilà pourquoi M. Grousset estimait qu'il serait utile d'afficher à la porte de la mairie les noms des indemnisés, la cause de l'indemnité, et la somme allouée.

On comprend que, dans ces conditions, il serait difficile d'indemniser un prétendu propriétaire de vignes qui n'a pas de vignes, ou un prétendu éleveur de bétail qui n'a, en fait de troupeau, qu'un chat de gouttière ou un chien de garde.

Les injustices deviendraient plus difficiles, et il serait à peu près impossible de faire des cadeaux scandaleux aux amis avec l'argent destiné aux sinistrés.

Mais il est écrit que les députés de la gauche se montreront toujours intraitables quand il s'agit de toucher à leurs habitudes de corruption électorale.

Les 1,200,000 francs étaient déjà escomptés pour une distribution habile entre les maquignons électoraux des représentants des régions éprouvées ; et la motion de M. Grousset a été repoussée.

Les indemnités, cette année comme les précédentes, seront donc attribuées un peu à ceux qui y ont droit, et beaucoup à ceux envers qui les députés ont contracté des dettes politiques.

Il n'y aura donc rien de changé, mais nous avons à constater, après ce vote, que la majorité républicaine a le courage de son cynisme.

Les républicains et la Caisse

Nous ne signalons plus les fuites de percepteurs, les disparitions de caissiers, les trous à

la caisse faits par des employés des finances qui, neuf fois sur dix, n'appartiennent pas à la carrière administrative, mais sont des agents républicains bombardés fonctionnaires en récompense des services électoraux.

Nous ne les signalons plus ; ils sont trop !

Les choses en sont arrivées à ce point que M. Rouvier vient d'être obligé d'adresser aux trésoriers généraux une circulaire spéciale.

Le ministre y regrette « le nombre et l'importance des déficits de cette année ». Il signale la « confiance excessive » témoignée aux comptables républicains et la « surveillance insuffisante » des trésoriers généraux.

M. Rouvier ne s'irrite pas d'ailleurs outre mesure. La part du feu, soit, mais que les agents électoraux y mettent du moins un peu plus de discrétion !

Il est à craindre que la circulaire douceâtre de M. Rouvier ne soit insuffisante pour enrayer l'épidémie fugitive de comptables improvisés : car, ainsi que l'explique M. le ministre, « la responsabilité pécuniaire » reste aux contribuables. Ce sont eux qui continueront à boucher les trous.

Quant au gouvernement, qui a commis la lourde faute de mettre tant de républicains avides en contact avec des caisses tentatrices, sa responsabilité n'est que « morale » : ce qui revient à dire, sous le régime actuel, qu'il n'est pas responsable du tout.

UNE MOQUERIE

Un ancien député républicain écrit ceci dans le *Radical* :

« L'ambassadeur au Vatican ne sert à rien qu'à nous brouiller avec l'Italie : c'est trop bête de notre part de laisser cette arme entre les mains de M. Crispi. »

Cet ancien député libre-penseur ignore évidemment que l'Autriche, — alliée de l'Italie, — possède un ambassadeur auprès du Vatican.

Cet ancien libre-penseur ignore évidemment que l'Allemagne, alliée de l'Italie, possède un agent diplomatique auprès du Vatican.

Alors quel ignorant !
Si, par hasard, il sait cela, comment peut-il écrire une telle niaiserie ?

Il se moque de ses lecteurs et ne voit pas qu'il mérite surtout qu'on se moque de lui.

Nous avons annoncé hier la mort de l'évêque d'Arras.

M^{re} Denel a succombé à une albuminurie dont il souffrait depuis longtemps.

M^{re} Denel était né à Mons-en-Pevelle (Nord), le 8 mai 1822 ; il fit ses études au séminaire de Cambrai et devint professeur, puis curé à Lille. Nommé évêque de Beauvais en 1880, il vint en 1884 à Arras, où il succéda à M^{re} Meignan, l'archevêque actuel de Tours.

LE FUTUR ÉVÊQUE D'ANGOULÊME

Il paraîtrait que l'accord est aujourd'hui complet entre le gouvernement et la nonciature, au sujet du nouveau titulaire du siège épiscopal d'Angoulême.

Celui-ci serait l'abbé Bourgouin, supérieur du grand séminaire de Poitiers, qui a la répu-

tation d'un théologien distingué et qui passe pour un esprit très libéral.

La nomination de M. l'abbé Bourgouin ne serait néanmoins officielle que dans une dizaine de jours — lorsque les difficultés qui ont surgi inopinément, à propos du successeur de M. Baduel d'Oustrac, à Saint-Flour, auront été aplanies.

LA LIBERTÉ DE PARLER Sous les Tyrans

« Vous êtes né, Sire, avec un cœur droit et équitable ; mais ceux qui vous ont élevé ne vous ont donné, pour science de gouverner, que la défiance, la jalousie, l'éloignement de la vertu, la crainte de tout mérite éclatant, le goûts des hommes souples et rampants et l'attention à votre servile intérêt..... »

« On vous a élevé jusqu'au ciel, pour avoir effacé, dit-on, la grandeur de tous vos prédécesseurs ensemble, c'est-à-dire pour avoir appauvri la France entière, afin d'introduire à la Cour un luxe monstrueux et incurable. Il ont voulu vous élever sur les ruines de toutes les conditions de l'Etat, comme si vous pouviez être grand en ruinant tous vos sujets, sur qui votre grandeur est fondée. »

« ... Ils ne vous ont parlé que pour écarter de nous tout mérite qui pouvait leur faire ombre. Ils vous ont accoutumé à recevoir sans cesse des louanges outrées qui vont jusqu'à l'idolâtrie, et que vous auriez dû, pour votre honneur, rejeter avec indignation. On a rendu votre nom odieux et toute la nation française insupportable à nos voisins. »

« ... En voilà assez, Sire, pour reconnaître que vous avez passé votre vie entière hors du chemin de la vérité et de la justice. »

« ... Vous n'aimez point Dieu, vous ne le craignez même que d'une crainte d'esclave. »

« ... Votre religion ne consiste qu'en superstitions, en petites pratiques superficielles. »

M. Joseph Reinach, qui prétendait hier que sous Charlemagne les évêques (*soldats*) étaient, pour manque de respect à l'empereur, attachés à la queue d'un cheval indompté (où l'a-t-il vu ?), qui ajoutait que sous les rois on n'était guère plus doux, M. Reinach a-t-il lu cette lettre ? Elle était adressée à un roi qui ne passait pas pour le moins jaloux de son autorité et qui, estimant qu'il incarnait tous les pouvoirs, que seul il était le maître, avait résumé en trois mots sa doctrine et son système : « L'Etat, c'est moi ».

Et elle émane de qui ? Oh ! ce n'est pas un homme au tempérament fougueux, aux prompts colères, aux emportements faciles, qui parlait ce langage. Celui-là, au contraire, était renommé pour sa douceur. On le comparait à saint François de Sales et la postérité lui a conservé le nom qu'on lui donnait alors : le cygne de Cambrai.

Voici une autre citation :

Sous Louis XII, les courtisans du pouvoir, qui vivaient de la caisse publique, moins nombreux qu'aujourd'hui, ne craignaient pas de faire, en plein pouvoir absolu, une pièce de

théâtre sur la parcimonie du monarque.

Le roi l'apprit et au lieu de les révoquer par suppression de ce qu'ils recevaient de sa caisse, il se contenta de dire :

« J'aime mieux voir les courtisans pleurer de mon avarice que de voir mon peuple pleurer de mes dépenses. »

Oui, voilà de quelle façon Fénelon, l'archevêque, parlait à Louis XIV. M^{re} Gouthe-Soulard n'a pas écrit de cette encre ; mais il a, comme Fénelon jadis, comme M^{re} Cotton hier, dit tout haut la vérité. Un évêque, disait le cardinal Guibert lors du procès intenté à M^{re} de Valence, un évêque n'outrage pas. Il peut, dans une discussion, se laisser aller à la vivacité d'un sentiment généreux ; il peut employer des expressions trop ardentes, mais sa pensée ne peut pas être une pensée d'outrage.

Et le cardinal Guibert avait raison.

Pas plus que M^{re} Cotton, M^{re} Gouthe-Soulard n'a voulu outrager. Pas plus que l'évêque de Valence, l'archevêque d'Aix ne peut être condamné. On dit bien que les juges ont changé depuis et que le changement des personnes a amené aussi un changement dans la manière de comprendre et d'appliquer la justice. Mais jusqu'à preuve du contraire, nous nous refusons à y croire.

S'il en est ainsi d'ailleurs, il est bon que cela éclate et qu'il soit démontré, en outre, que sous MM. Carnot, Constans, de Freycinet et Fallières, il n'est pas permis de parler comme on parlait sous M. Grévy, comme on parlait sous l'Empire, comme on parlait à Louis XIV.

L'évêque n'est pas fonctionnaire

Le procès intenté à M^{re} Gouthe-Soulard et la lettre de M^{re} Isoard remettant en discussion cette question de l'évêque fonctionnaire, nous croyons utile de reproduire l'argumentation de M^{re} Freppel et le passage du discours où il démontrait si péremptoirement que le prêtre n'est pas un fonctionnaire de l'Etat :

« L'indemnité que le clergé reçoit en retour, et comme compensation des biens dont il a été dépossédé, à la fin du siècle... (Vives dénégations à gauche.) »

« Un membre à gauche. — C'étaient les biens de la nation ! »

« M^{re} Freppel. — Cette indemnité ne fait rien à la question qui nous occupe. Elle ne suffit pas pour transformer le prêtre en fonctionnaire de l'Etat. »

« Car ce qui fait, ce qui constitue, ce qui caractérise le fonctionnaire de l'Etat, c'est qu'il détient une portion de la puissance publique. (Très bien ! très bien ! à droite.) Or, depuis l'évêque jusqu'au plus modeste desservant, pas un prêtre, dans l'état de choses actuel, ne détient la moindre parcelle de la puissance civile, soit judiciaire, soit administrative, soit militaire, soit d'aucune sorte. »

« Le prêtre est un fonctionnaire de l'Eglise, et non pas un fonctionnaire de l'Etat. Vouloir soutenir le contraire, c'est vouloir brouiller toutes les notions. Ainsi l'a reconnu la Cour de cassation dans son mémorable arrêt de 1831. »

« Ce n'est pas du Président de la République ou de ses ministres que les évêques et

les prêtres tiennent leur mission d'enseigner l'Évangile, d'administrer les sacrements, de diriger les fidèles dans leurs diocèses ou dans leurs paroisses. Mais je n'insiste pas, tant une pareille prétention de la part du pouvoir civil serait peu sérieuse, serait ridicule même... (Bruit à gauche.)

» M. Camille Pelletan. — Qui donc nomme les évêques? N'est-ce pas le Président de la République?

» M^r Freppel... — et si l'on insistait, elle deviendrait grotesque. (Marques d'approbation à droite. — Exclamation à gauche.) Nommer les évêques, pour l'Etat, M. Pelletan, c'est présenter, c'est désigner, ce n'est pas conférer la juridiction, vous le savez bien.

Présenter et désigner les évêques et les curés, ce n'est pas leur conférer la juridiction. Cette juridiction ils la tiennent de l'Eglise et non de l'Etat.

La catastrophe de Moirans

Le train, comprenant quatorze wagons, était remorqué par deux machines.

Les wagons se sont projetés les uns sur les autres, ont été culbutés, mais sont heureusement restés sur le remblai.

Les rails ont été soulevés sur une longueur de cent mètres. Le ballast, qui venait d'être réparé, est raviné comme par le passage d'un torrent.

Les wagons sont encore sur la voie. Les premiers sont brisés et les autres ont l'aspect d'un amas de fers tordus, de bois hachés, de coussins déchirés et éventrés. Les deux derniers wagons seuls sont restés debout.

Détail lugubre, le seul fourgon qui n'ait pas été endommagé, ne contenait qu'un cercueil.

Les victimes ont été transportées, les unes à l'hôpital de Moirans, les autres à la mairie, ou chez des particuliers.

Trois blessés sont morts dans le courant de la nuit.

Avant-hier, à quatre heures, ont eu lieu les obsèques des deux premières victimes, M^{me} Détrouy et M. Prévost, ingénieur. L'absoute a été donnée par M^r Fava, qui a prononcé quelques paroles d'adieu.

A l'issue de la funèbre cérémonie, les cercueils ont été transportés à la gare, à destination de Vizille et de Saint-Martin d'Hères.

La petite Cornier, âgée de sept ans, de Grenoble, est morte dans la matinée. M^{me} Cornier, sa mère, n'a été dégagée des débris qu'après deux heures de travail; son état est des plus graves.

L'enquête ouverte immédiatement sur la catastrophe attribue le sinistre à un écartement de la voie produit par un affaissement du terrain survenu à la suite des pluies.

M. Worms de Romilly, ingénieur en chef des mines, chargé du contrôle de l'exploitation

technique du chemin de fer de Paris-Lyon-Méditerranée, est parti hier matin pour Moirans.

M. de la Tournerie, inspecteur général de 4^{re} classe, président du comité d'exploitation technique des chemins de fer, est parti hier soir, délégué par le ministre des travaux publics.

Chronique Locale

ET DE LOUEST

VOTE DE NOS DÉPUTÉS

Séance du 26 octobre

Sur l'amendement présenté par M. Hubbard tendant à la suppression de l'ambassade auprès du Saint-Siège :

Pour : 210. — Contre : 284

Ont voté contre : MM. Berger, Fairé, de La Bourdonnaye, général Lacretelle, de Maillé, de Soland, de Terves.

L'Anjou s'étonne avec raison de l'oubli qui a été fait de sa signature dans la reproduction de son article : « Le futur commandant de l'Ecole de cavalerie ». Notre confrère doit être d'autant plus persuadé de cet oubli, que nos quelques lignes de réflexions faisant suite à l'article indiquaient suffisamment que l'Echo n'en réclamait pas la paternité.

LES VENDANGES

On écrit de Candes :

« Sur les coteaux, depuis Candes jusqu'à Saumur, les vendanges du raisin rouge sont commencées depuis un certain temps.

» La récolte de l'espèce dite Groslot est très abondante. Le vin s'est d'abord vendu de 50 à 55 fr.; mais, depuis, le prix a beaucoup diminué. On cite des ventes qui ont été faites de 35 à 40 francs.

» La récolte du vin blanc promet d'être de bonne qualité. Malheureusement la quantité manquera dans certaines communes, où le phylloxera a fait de grands ravages.

L'INFLUENZA

L'influenza vient de réparaître, à l'état épidémique, dans notre département.

Elle sévit, nous dit-on, dans nombre de localités, notamment à Faye-Beaulieu, à Thouaré, à Mûrs.

On en signale aussi de nombreux cas dans différents quartiers de la ville d'Angers. Le *Petit Courrier* parle d'un atelier où cinq personnes sont atteintes.

Nous engageons vivement nos compatriotes à prendre toutes les précautions nécessaires pour éviter cette maladie qui, avec une apparence bénigne, a causé pourtant, il y a deux ans, la mort de nombreuses personnes, ainsi que l'a démontré une récente statistique.

Les Manœuvres de la garnison d'Angers

Du *Journal de Maine-et-Loire* d'hier :

« Nous avons annoncé la semaine dernière les manœuvres de garnison qui allaient terminer la période d'exercice du 33^e de ligne. Ces opérations militaires ont présenté un vif intérêt.

» En voici l'ensemble :

» Une division ennemie, mettons prussienne pour donner plus d'intérêt au thème, est établie à La Flèche. De là, elle fait de fréquentes incursions dans tout l'Est de notre département, pille les bourgs et les fermes et menace Saumur et Angers.

» A cette fâcheuse nouvelle, notre garnison s'émeut et se met en campagne pour arrêter ces déprédations.

» Lundi matin, à 6 heures 1/2, le 33^e, commandé par le lieutenant-colonel Godelier et précédé d'un escadron de cuirassiers, prend la route de Paris et se dirige sur Pellouailles. Arrivée dans cette commune, la troupe marche à gauche vers Villevêque et Soucelles. Un bataillon, couvert par la cavalerie, s'empare du pont établi sur le Loir et occupe Soucelles, puis on place des avant-postes faisant face à Tiercé.

» En temps de guerre, il eût en outre fallu, pour repousser l'ennemi, marcher sur Baugé, couvrir Saumur et garder toutes les voies de communication entre La Flèche et Saumur, afin d'éviter un retour offensif et assurer le succès de la campagne. Mais le 33^e ne pouvait à lui seul suffire à cette tâche. Sa mission consistait à protéger la gauche de l'armée. Soutenu par la cavalerie, il a fort bien exécuté son programme.

» Lundi soir, le thème fut changé.

» Le 33^e revenait du Mans avec un convoi destiné à notre ville. Déjà, dans la crainte d'être surpris, il avait établi ses avant-postes à deux kilomètres de Villevêque, sur la route de Pellouailles. Mais une pluie battante force les sentinelles à rentrer et le régiment campe à Villevêque et Soucelles. Mardi matin, le temps est beau. A la première heure les avant-postes abandonnés la veille sont repris. Le gros de l'effectif s'avance sur Angers. Un escadron de 4^e cuirassiers éclaire et protège la marche.

» Ce n'était pas trop de précautions; car cette fois l'ennemi n'est plus cicif. Son avant-garde apparaît bientôt et se replie sur Pellouailles. Le village est fortement occupé. C'est le 133^e de ligne qui, parti d'Angers le matin même, est venu par le Plessis-Grammoire s'emparer de Pellouailles et barrer le passage au convoi. La troupe, formée d'un seul bataillon, est sous les ordres du commandant Bonamy.

» Le combat ne tarde pas à s'engager et en quelques instants il devient très vif. Une fusil-

lade des plus nourries se fait entendre. On se bat dans les rues de Pellouailles. Car le 133^e ne veut plus lâcher prise. Fortement établi, il tient à tout prix à empêcher le ravitaillement d'Angers et il est bien décidé à brûler ses dernières cartouches.

» L'acharnement redouble; on se fusille presque à bout portant.

» Mais, malgré l'ardeur de la cavalerie, le 133^e trop faible est débordé et presque enveloppé par le 33^e, trois fois supérieur en nombre. Il est vaincu après une glorieuse résistance. Les sonneries de clairons font cesser le feu. Il est environ 10 heures.

» M. le colonel Maillard a critiqué, sur le théâtre même de la lutte, les manœuvres qui venaient d'avoir lieu.

» A 2 heures de l'après-midi, la musique du 133^e de ligne allait au devant des troupes sur la route de Paris. Quelques minutes après, le 133^e de ligne, avec des manchons blancs, le 33^e de ligne, en uniforme français, et les deux escadrons de cuirassiers, rentraient à Angers.

» Aujourd'hui, réservistes et territoriaux rentrent au logis. — F. D. »

DISTRÉ. — *Suicide*. — Lundi matin, la femme David, qui déjà avait cherché à mettre fin à ses jours, a été trouvée noyée dans le Thouet.

BRAIN-SUR-ALLONNES. — *Suicide*. — Vendredi dernier, M^{me} Mabileau a trouvé, pendue dans sa chambre, à un clou fixé à une solive, sa grand-mère, Marguerite Bodeau, veuve René Deshaie.

CANDES. — *Une femme noyée*. — Mardi, vers midi, le sieur Vincent, pêcheur à Turquant, a retiré de la Loire, sur le territoire de cette commune, le corps d'une femme paraissant avoir séjourné dans l'eau pendant quinze jours ou trois semaines.

Cette femme était vêtue d'une chemise de toile assez fine, d'un corset et d'un caleçon de coton tricoté. Pas de jupons, elle était coiffée d'un bonnet de linge, orné de quelques broderies.

SÉMINARISTES-SOLDATS

A propos du service militaire des séminaristes, un intéressant écho nous revient du Mans :

L'année dernière, le grand séminaire du Mans avait fourni seize recrues à la caserne.

Ces seize séminaristes sont restés fidèles à leur vocation. Quatorze d'entre eux sont rentrés à Saint-Vincent, le quinzième s'est rendu comme novice chez les Capucins, enfin le seizième est entré aux Missions étrangères.

Pendant leur année de service militaire, nos séminaristes mançais n'ont pas eu trop de

L'AGENCE SPIRITE

PAR ANDRÉ GODARD

Maurice reprit sa lecture, laissant René songeur, vaguement inquiet. Froissé en apparence par la franchise presque brutale du journaliste, il ne pouvait méconnaître un grand fond de droiture et de loyauté dans ses paroles. Cette vigueur morale de Maurice faisait mieux ressortir aux yeux de René sa propre faiblesse, le désemparement complet de son esprit. Il commençait à s'avouer l'envahissement de son cœur par Eva, et la diminution des regrets d'Henriette.

Déjà un instinct l'avertit, qu'entre le sentimental qu'il est et l'intellectuelle qu'on lui montre chez Eva, la lutte doit se terminer par sa défaite à lui fatalement. Et, las des évidences douloureuses, incapable de vouloir, il se réfugia dans l'apaisement des distractions oisives, machinalement feuilleta les gravures d'un illustré placé sous sa main.

Reproduction autorisée pour les journaux ayant un traité avec la Société des Gens de Lettres.

Les deux jeunes gens quittèrent le café de Stockholm vers neuf heures; après avoir suivi un moment ensemble le boulevard, René prétextait qu'il rentrerait chez lui; puis lorsqu'il eût vu Maurice s'engager dans la rue de la Paix, il descendit l'avenue de l'Opéra jusqu'au portail de l'Agence. Là, il hésita deux minutes, puis de nouveau rusant avec lui-même, s'affirmant qu'il avait besoin d'une plus complète certitude au sujet du spiritisme, et peut-être aussi s'abandonnant comme tous les faibles à la destinée, il finit par suivre l'impulsion qui le ramenait vers Eva, et, la tête basse, songeur, franchit le portail.

VI

Dans la grande salle de l'Agence, il trouva Malvoisier seul à son bureau sous la lampe à gaz, et dans l'enthousiasme d'une découverte, ses petits yeux brillant derrière ses lunettes, sa bonne face rougeaude toute radieuse. Malvoisier montra au peintre un nouveau graphique dont il était l'auteur, toute une feuille de cercles bleus où s'inscrivaient des secteurs rouges; le rapport du secteur au cercle, calculé par l'algèbre, correspondait exactement au rapport du nombre de spirites au nombre

d'habitants pour chaque ville de France.

René admira complaisamment, puis d'un ton d'indifférence affectée demanda si M^{lle} Cardénio ne viendrait pas ce soir.

— Mais, fit Malvoisier, elle est ici avec son père, dans le cabinet. Je vais les prévenir de votre arrivée.

René s'empressa de répondre qu'il ne voulait pas les déranger, mais le petit homme, sans l'écouter, se leva et sortit. Il revint bientôt après annoncer au peintre : — Vous pouvez entrer; le patron m'a dit qu'il serait très heureux de faire votre connaissance.

Timide, René pénétra dans le cabinet. Cardénio, sa fille à côté de lui, était assis derrière un large bureau de chêne ouvragé, dans un grand fauteuil de tapisserie Louis XIII, près de la fenêtre fermée par d'épais rideaux.

Eva marcha vers René, très gracieuse, et lui tendant la main d'un geste cavalier :

— Bonjour, monsieur, fit-elle. Vous êtes gentil de revenir nous voir. Mon père est enchanté de vous connaître...

— Monsieur René de Mordanes dont je vous ai parlé, ajouta-t-elle, présentant le peintre à Cardénio qui s'était levé et qui s'inclina avec quelques mots d'aimable bienvenue. La sur-

prise de René fut profonde. Il s'attendait à quelque aventurier rude et bohème, et voici qu'il trouvait en Cardénio un gentleman d'une parfaite courtoisie. Vêtu avec une élégance de bon goût, plutôt petit de taille, il avait le visage arrondi, d'une grande douceur d'expression, le crâne nu, mais sur le côté les cheveux encore noirs relevés en ailes de pigeon; et noirs aussi les moustaches soigneusement effilées. Derrière le lorgnon, on devinait son œil fuyant, mais avec des retours brusques, l'éclair d'un regard qui devait pénétrer un homme jusqu'à l'âme. C'était, avec plus de douceur, le profil d'Eva que René retrouvait chez son père, et il se sentit tout de suite invinciblement attiré vers ce charmeur au geste félin.

Après ses quelques mots d'accueil, Cardénio se rassit à son bureau, priant le peintre de l'excuser : il avait un travail urgent à finir; tout à l'heure il serait à son entière disposition. En attendant, Eva se mit à causer avec René, surpris, bouleversé de rencontrer chez elle aujourd'hui, au lieu de la spirite et de la femme hautaine de la veille, une petite fille souple et féline comme son père, et qui commença de lui parler peinture, expositions,

loisirs. Le soir, après les exercices communs de la journée, on les retenait pour apprendre à lire et à écrire aux soldats qui ne le savaient pas. L'un de nos abbés s'est ainsi trouvé à la tête d'une trentaine d'écoliers de ce genre spécial. Au moment où la fièvre de la laïcisation sévit dans son plein, il est assez curieux de voir ce séminariste transformé en instituteur laïque : c'était bien mal appliquer l'esprit de la loi scolaire.

Un autre de nos séminaristes a donné des leçons particulières d'algèbre à un sous-officier désireux d'entrer à l'École de Saint-Maixent.

Enfin, — autre résultat que les auteurs de la loi militaire n'ont pas voulu — un autre de nos abbés a donné des leçons de latin à un sous-officier qui, lui, se dispose à son tour à entrer au séminaire. Ce sera la revanche du séminaire sur la Caserne.

ACCIDENT DE CHEMIN DE FER

On télégraphie du Mans, 28 octobre :

Un tamponnement a eu lieu cette nuit dans la gare du Mans.

Le train 26, arrivant de Caen à 11 heures, était entré en gare à l'heure réglementaire. Les voyageurs venaient de descendre quand un train de marchandises, venant de Rennes avec un retard de trente minutes et qui aurait dû arriver avant le train de Caen, a tamponné celui-ci.

Le fourgon de queue du train de Caen a été broyé; un wagon de troisième a été jeté en bas des essieux.

Un wagon de première, qu'un employé manœuvrait sur une plaque tournante, a déraillé.

Le conducteur nommé Richard qui se trouvait encore dans le fourgon broyé, a été grièvement blessé.

La machine du train de Rennes a été abîmée.

Les wagons de denrées et le fourgon ont été télescopés.

Le blessé, M. Richard, est âgé de 35 ans, marié et père d'un enfant. — Il demeure au Mans, rue du Sépulcre.

Ses blessures paraissent assez graves; on craint une fracture du crâne et des lésions internes.

Il n'a pas un seul instant perdu connaissance et il supporte ses souffrances avec une remarquable énergie.

ENCORE UN PERCEPTEUR EN DÉFICIT

On lit dans le Phare de la Loire :

« Une nouvelle affaire de malversation vient de surgir dans le département.

Mercredi, comme M. le trésorier-payeur général de la Loire-Inférieure procédait à Bourgneuf, de concert avec un inspecteur des finances, à la vérification des livres et de la

caisse du percepteur de ce chef-lieu de canton, il découvrit de graves irrégularités.

Le percepteur, M. Paradis, avait, à l'aide de fausses écritures, dissimulé des recettes faites par lui.

On fit remonter en arrière l'examen des livres de comptabilité, et on arriva à retrouver, dans cette seule journée, un déficit de 8,000 fr.

M. Béchade a immédiatement enlevé à M. Paradis ses livres et sa caisse, qui ont été confiés à M. Deharvengt, percepteur intérimaire.

En même temps, on prenait des mesures pour accrédiéter M. Deharvengt auprès des communes intéressées.

La vérification se poursuit.

RENNES. — Avant-hier, la Cour de Rennes, toutes chambres réunies, a lu au condamné à mort Freyard, les lettres d'entérinement du Président de la République, commuant sa peine en celle des travaux forcés à perpétuité.

Cette solennité judiciaire a donné lieu à un épouvantable scandale. A peine l'avocat général avait-il pris la parole que le condamné Freyard s'écriait :

« Je n'ai pas demandé de commutation de peine. Vous êtes des crapulards, des canailles, des cochons qui cachez vos crimes. »

Les gendarmes l'entourent et veulent lui imposer silence; mais Freyard les frappe et vocifère de toutes ses forces :

— Vous me tuez ici, mais je ne sortirai pas, canailles, crapules !

Sur un signe du premier président, on entraîne le condamné, dont les vociférations retentissent dans les couloirs du palais.

La Cour a écouté, impassible, ce débordement d'injures. Freyard est décidément un gracié peu intéressant.

LES RUSSES A BREST

Le cuirassé russe *Dimitri-Donskoï* est entré en rade de Brest hier mercredi, à 9 h. 20.

Il a été salué de la terre par 21 coups de canon, qui ont été rendus aussitôt par la batterie de la Pointe.

Le navire russe a été salué en rade par 15 coups de canon, qui ont été rendus également par un navire de l'escadre.

Beaucoup de monde sur le cours d'Ajot et sur les jetées pour assister à l'arrivée du *Dimitri-Donskoï*.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 28 octobre 1891

On craint que l'escompte ne soit élevé demain à Londres. Cette crainte est justifiée par

les sorties d'or qui dépassent 500 mille Livres depuis jeudi dernier. La rente 3 0/0 est ferme à 95.97 après 96.40; le nouveau reste à 94.95 et le 4 1/2 à 105.95.

Les Allemands redoublent d'efforts contre les valeurs russes. Le Rouble arrive de Berlin en nouvelle baisse à 211. Le Russe Orient faiblit à 65 5/8 et le Nouveau Russe reste à 77.

La Rente Italienne, malgré les tentatives de son syndicat, retombe à 88.75 après avoir touché 89. L'Extérieur est mieux tenu à 67 13/16, bien que l'on doute que les nouvelles avances consenties puissent remédier efficacement à une situation très critique. Le 3 0/0 Portugais est moins ferme à 37 1/16.

Les sociétés de crédit résistent à toutes ces variations qui sont dues à des manœuvres de la spéculation. La Banque de Paris se maintient ferme à 747; le Crédit Foncier à 4,244; la Société Générale à 480; le Crédit Mobilier à 256; le Comptoir d'Escompte à 543.75. Le Crédit Lyonnais ne se relève guère malgré les efforts faits pour lui faire regagner le cours rond de 800 francs.

La Banque d'Escompte faiblit à 437. — L'Action Immeubles de France se négocie à 480.

L'obligation première hypothèque Linarès Almería cote 485 fr.

Les Chemins Économiques sont en progrès à 409.50.

BOURSE DE PARIS

Du 28 Octobre 1891

3 0/0	96 95
3 0/0 nouveau	95 05
3 0/0 amortissable	96 30
4 1/2	105 90

Chapellerie Civile et Militaire

LIVERANI, le roi de la Chapellerie, a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'il arrive de Paris avec un choix considérable de nouveautés de la saison. Le vrai succès du jour est le *Cronstadt*, un joli chapeau pour hommes et pour dames.

FAITS DIVERS

On vient de distribuer aux ouvriers de Londres les plantes et fleurs des parcs de la métropole. C'est la reine Victoria qui a pris, il y a bientôt un demi-siècle, l'initiative de cette distribution à la veille des gelées. Il existe peu de pays où l'amour des fleurs soit aussi répandu qu'en Angleterre, surtout dans les basses classes. Les jardiniers de Hyde-Park et de Green-Park ont déjà donné 30,000 pieds de géraniums et de pétunias. La distribution s'est opérée au milieu des hurrahs formidables de tous ces malheureux venus de fort loin pour le plaisir d'orner leurs mansardes avec les fleurs de Sa Majesté.

ORIFLAMME PRODUITS SUPERIEURS D'ECLAIRAGE **AUORE**
En Bidons de cinq Litres
PÉTROLE BLANC ININFLAMMABLE SANS ODEUR Chez tous Détaillants HUILE COLZA EXTRA n° LAMPES et VEILLEUSES.

les agences, au lieu de causer art et Ecoles dans un atelier, en jouant au bilboquet ou en roulant des cigarettes. C'est le bonheur, cela, et franchement, tenez, je vous envie !
(A suivre.)

Demandez à
L'ÉPICERIE CENTRALE
28 et 30, rue Saint-Jean, Saumur
Le meilleur et le plus économique des éclairages,
L'ORIFLAMME
50 c. le litre, logée en bidon plombé de 5 litres.
HUILE, double épuration, pour lampe Carcel, 0,45 le 1/2.
BOUGIE, première qualité, 0,85 le paquet de 500 grammes.
CHANDELLE perfectionnée, 2 fr. 10 le paquet.

PILULES GICQUEL, la Boîte 1^{fr}.50

MM. LES MÉDECINS

« Faites comme je vous dis et ne faites pas comme je fais. »

Les médecins qui blâment les excès d'alcools ont mis en pratique ce vieux proverbe. D'après M. Forel, qui a fait récemment une conférence aux étudiants de Christiania et d'Upsal sur les habitudes alcooliques, il a été consommé au banquet du fameux congrès international médical de Berlin 15,382 bouteilles de vin, 22 hectolitres de bière et 300 litres d'eau-de-vie.

NOUVELLES A LA MAIN

Quoique simple de cœur, comme on dit vulgairement, M^{re} Gouthe-Soulard n'en est pas moins de très caustique humeur.

Tout récemment un des « purs » de l'endroit vint le trouver dans son palais archiépiscopal d'Aix et présenta sa requête sans se découvrir devant le prélat. Tout ça, pour épater les aminches.

— Oh ! Monsieur, lui dit M^{re} Gouthe-Soulard avec une narquoise aménité..... vous pouvez rester découvert.

X... donne hier un sou à un pauvre.
— Dieu vous le rendra après votre mort, mon bon monsieur.
— Mon ami, dites-lui bien que ce n'est pas pressé.

Un bambin, pas plus haut que cela, fait des efforts sans succès pour atteindre la poignée d'une sonnette. Un monsieur qui passe le soulève un peu pour qu'il puisse sonner, et le petit tire de toutes ses forces.

Puis, se tournant vers le monsieur aimable, d'un sourire malin :

— Et maintenant courons, monsieur, les gens vont venir !!!

Un ivrogne s'affaisse devant la boutique d'un opticien.

Alors, regardant le thermomètre qui se trouve à la devanture :

— C'est drôle. Dire que c'est l'alcool qui le fait marcher, lui !

Une famille de la ville est venue visiter un législateur rendurci.

— Le temps doit vous paraître horriblement long ici. A quoi pensez-vous donc toute la journée ?

— A rien.
— Comment ! A rien du tout ? Ce n'est pas possible, voyons.

— C'est comme cela. Si vous êtes assez bêtes, vous autres, pour être toujours obligés de penser à quelque chose, c'est votre affaire; moi je n'ai pas besoin de ça.

— Tu as l'air tout bouleversé, que t'arrive-t-il donc ?

— Mon vieil oncle... malade ! il vient d'être pris d'un accès d'aliénation mentale...

— Quel malheur !
— Pour comble de déveine, il n'y a pas que lui d'aliéné... ses biens le sont aussi !

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Voyages dans les Pyrénées

La Compagnie d'Orléans délivre toute l'année des billets d'excursion comprenant quatre itinéraires différents, permettant de visiter le centre de la France, les stations balnéaires des Pyrénées et du golfe de Gascogne.

Les prix des billets sont les suivants :

Premier itinéraire : 1^{re} classe, 225 fr.; 2^e classe, 170 fr.

Durée de validité : 45 jours.
Deuxième, troisième et quatrième itinéraires : 1^{re} classe, 180 fr.; 2^e classe, 135 fr.

Durée de validité : 30 jours.
La durée de ces différents billets peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes successives de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 0/0 du prix du billet.

Enfin, il est délivré de toute gare des Compagnies d'Orléans et du Midi, des billets aller et retour de 1^{re} et 2^e classes réduits de 25 0/0, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour s'en écarter.

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux « obtiennent mille guérisons par an dans les hôpitaux ». Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, chute des cheveux, etc. Le docteur Mahon, chargé pendant trente ans de traiter à l'hôpital d'Angers, consulte le dernier dimanche de chaque mois, à Angers, de 1 à 4 heures, à l'hôtel d'Anjou. Dépôt des Pommades MAHON à Saumur, à la pharmacie PERRIN. — Paris, rue Rivoli, 30.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

cercles artistiques, sans plus s'occuper des médiums que si Allan Kardec n'avait jamais divagué.

Et un contraste aussi frappa le jeune homme entre l'antichambre sinistre de M^{me} Pivert, la salle qu'ornaient les graphiques de Malvoisier, la sanctuaire où Rominsky vaticinait lugubrement, et ce cabinet, presque ce boudoir élégant de Cardénio, aux meubles les uns confortables et modernes, les autres artistiques et vieux style, et que de fines aquarelles, des bibelots, quelques toiles de valeur décoraient.

Le peintre, très sensible aux impressions extérieures, oublia pour quelques instants toute crainte et toute espérance spiritistes; doucement il s'abandonna au charme de causer avec une jeune fille aimable et intelligente, dans cette coquette petite pièce éclairée par deux hautes lampes de porcelaine, et où se trouvaient réalisées toutes ses aspirations vers l'Art et les intimités paisibles.

Eva maintenant lui parle du dernier Salon; elle a beaucoup remarqué le tableau de Mauvis, et félicite le jeune homme d'être l'élève d'un pareil maître. Rien de banal au moins, rien de poncif n'apparaît dans son *Chasseur* dont tant de réalistes se sont moqués; que

d'idéal mystique et que de rêve évoque au contraire la contemplation de cet homme debout, les mains jointes sur le canon de son arme, les yeux égarés vers les fonds mélancoliques du couchant ! Oui, pour ces lointains crépusculaires, Mauvis a retrouvé les teintes plates des fresques anciennes, le secret des notes atténuées et calmes perdu depuis l'époque des Primitifs.

— Vous aimez les Primitifs, mademoiselle ? interrompt René. N'est-ce pas que leurs vierges extatiques et leurs naïves légendes de cloîtres valent cent fois les madones trop belles de Sanzio, les Hercule de Rubens....

— Et les mascarades de Véronèse. Tiens, parbleu !

René se retourne. C'est Cardénio qui vient d'achever ainsi sa pensée et qui, se levant du bureau, approche son fauteuil pour prendre part à la conversation.

— Oui, monsieur, ajoutez-il, je suis absolument de votre avis. D'ailleurs, je crois que nous sommes faits pour nous entendre. Mais vous êtes heureux, vous, de pouvoir suivre librement vos goûts artistiques; et les gens comme moi sont à plaindre qui doivent passer leur vie dans les affaires, courir les bureaux,

Etudes de M^e LOUIS ALBERT, avoué-licencié à Saumur, rue de la Petite-Douve, 7,
Et de M^e PASQUIER, notaire au Puy-Notre-Dame.

VENTE

Sur licitation
Aux enchères publiques
ENTRE MAJEURE ET MINEURES

Diverses pièces de Terre, VIGNES ET PRÉS

SITUÉES
Communes de Saint-Macaire-du-Bois et du Puy-Notre-Dame, canton de Montreuil-Bellay (Maine-et-Loire), et communes de Bouillé-Loretz, canton d'Argenton-Château, et de Bagnoux, canton de Thouars (Deux-Sèvres).

L'ADJUDICATION aura lieu le **Dimanche 22 Novembre 1894**, à midi, en l'étude et par le ministère de M^e PASQUIER, notaire au Puy-Notre-Dame.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartient :

Qu'en exécution d'un jugement contradictoirement rendu par le Tribunal civil de première instance de Saumur, en date du vingt-quatre octobre mil huit cent quatre-vingt-onze, enregistré ;

Et aux requêtes, poursuites et diligences de :

Madame Joséphine Guyard, épouse sans profession du sieur Joseph Grellier, cultivateur, autorisée de justice à ester dans l'instance, domiciliée avec ce dernier au village de la Bâtardière, commune de Saint-Macaire-du-Bois ;

La sus-nommée ayant M^e LOUIS ALBERT pour avoué ;

En présence de M. François Guyard, cultivateur, demeurant à la Bâtardière, commune de Saint-Macaire-du-Bois, pris au nom et comme tuteur naturel et légal de Augustine et Léontine Guyard, ses enfants mineurs, issus de son mariage avec dame Joséphine Boureau, son épouse décédée ;

Ayant M^e LE RAY pour avoué ;

En présence ou lui dûment appelé de M. Charles Boureau, propriétaire au Puy-Notre-Dame, pris en qualité de subrogé-tuteur des mineurs sus-nommés ;

Il sera procédé, aux jour, lieu et heure

sus-indiqués, par le ministère de M^e PASQUIER, notaire au Puy-Notre-Dame, à l'adjudication publique et à l'extinction des feux, des immeubles dont la désignation suit :

DÉSIGNATION

1^o Immeubles situés commune de Saint-Macaire-du-Bois

Premier lot.
Un morceau de terre, situé aux Grands-Champs, contenant trente-six ares vingt centiares, joignant au levant le sieur Reveiller, au levant le représentant de Louis Alleaume et d'un bout un chemin.
Mise à prix 1,200 fr.

Deuxième lot.
Un morceau de terre et vignes, situé au Lac, contenant cinquante et un ares cinquante-cinq centiares, joignant au levant le sieur Hudon, au couchant les sieurs Chemineau, Valton et autres, au nord le sieur Chaveau et au midi le sieur Reveiller et le chemin.
Mise à prix 1,000 fr.

Troisième lot.
Un morceau de vigne, d'une contenance de vingt-deux ares, situé au Marquet-au, joignant au levant les sieurs Reveiller, Boiron et autres, au midi le chemin, au nord Valton.
Mise à prix 300 fr.

2^o Immeubles situés commune du Puy-Notre-Dame

Quatrième lot.
Une pièce de terre, située au Ruault, d'une contenance de dix-neuf ares quarante-neuf centiares, joignant au levant le sieur Chevallier, le communal et M. de la Salle, au midi le sieur Robin et au nord le chemin.
Mise à prix 200 fr.

Cinquième lot.
Un morceau de terre, situé aux Eaux-Bues, contenant quatre ares cinquante-deux centiares, joignant au couchant le sieur Louis Gay, au levant le sieur Vézinaud, au midi le chemin.
Mise à prix 50 fr.

Sixième lot.
Un morceau de terre, situé au Champ-Turé, contenant huit ares trente-deux centiares, joignant au nord le sieur Gay, au midi le sieur Gaudin, au levant divers aboutants, au couchant le sieur Herpin.
Mise à prix 90 fr.

Septième lot.
Un morceau de vigne, situé aux Eaux-Bues, d'une contenance de six ares cinquante et un centiares, joignant au couchant la dame veuve Berge, au levant le sieur Robin, au nord le sieur Gaudin, au midi le sieur Marcadeux.
Mise à prix 75 fr.

Huitième lot.
Un morceau de vigne, situé aux Longues-Verseuses, contenant quatre ares soixante et onze centiares, joignant au levant le sieur Gaudin, au couchant le sieur Nicolas, au nord le sieur Robin.
Mise à prix 50 fr.

Neuvième lot.
Un morceau de vigne, au lieu dit Sous-le-Village, contenant trois ares cinquante-quatre centiares, joignant au levant le sieur Louis Boureau, au couchant le sieur Louis Gay, au nord la route.
Mise à prix 40 fr.

Dixième lot.
Un morceau de terre, situé au Clos-Bréchet, d'une contenance de vingt-huit ares onze centiares, joignant au couchant le sieur Robin, au levant le sieur Doc, au nord divers aboutants, au midi un chemin.
Mise à prix 300 fr.

Onzième lot.
Un morceau de terre, situé au Champ-du-Patis, contenant deux ares cinquante-trois centiares, joignant au levant le sieur Charles Boureau, au couchant et au midi le sieur Babin, au nord divers aboutants.
Mise à prix 20 fr.

Douzième lot.
Une pièce de terre, située aux Mézières, contenant onze ares quatre-vingt-cinq centiares, joignant au couchant le sieur Cochar, au levant le sieur Turpault, au nord le sieur Jules Gay, au midi la dame Déniat.
Mise à prix 100 fr.

Treizième lot.
Un morceau de vigne, situé à la Sénéchale, contenant deux ares quatre-vingt-sept centiares, joignant au nord le sieur Robin, au levant le sieur Mestreau, au couchant le sieur Gaudin.
Mise à prix 20 fr.

3^o Immeubles situés commune de Bouillé-Loretz (Deux-Sèvres).

Quatorzième lot.
Une pièce de terre, située aux Vinchères, contenant quatorze ares quatre-vingt-cinq centiares, joignant au levant le sieur Babin, au couchant le sieur Fournée, au nord le sieur Mayaud, au midi divers aboutants.
Mise à prix 200 fr.

Quinzième lot.
Un morceau de terre, situé aux Vinchères, contenant quatre ares quatre-vingt-cinq centiares, joignant au levant les sieurs Babin et Fournée, au couchant le sieur Louis Doc, au nord le sieur Gaudin.
Mise à prix 40 fr.

Seizième lot.
Un morceau de terre, situé aux Terres-Minières, contenant cinq ares vingt-huit centiares, joignant au midi le sieur Joulain, au nord le sieur Thureau, et au couchant le chemin.
Mise à prix 50 fr.

Dix-septième lot.
Une pièce de terre, située au Pré-Ragault, contenant sept ares quatre-vingt-douze centiares, joignant au levant le sieur Balin, au midi le sieur Alexandre Gourin, au nord le chemin, au couchant le sieur Jules Gay.
Mise à prix 90 fr.

Dix-huitième lot.
Un morceau de terre, situé au lieu dit le Pâtis-des-Glaudes, contenant dix ares cinquante-cinq centiares, joignant au nord le sieur Roger et au midi le sieur Bridier.
Mise à prix 100 fr.

Dix-neuvième lot.
Une pièce de terre, située au lieu dit Sur-Crotte, contenant treize ares dix-neuf centiares, traversée d'un bout par un chemin, joignant au couchant les héritiers Baudouin, au levant le sieur Gay, au nord le chemin, au midi divers aboutants.
Mise à prix 120 fr.

Vingtième lot.
1^o Un morceau de terre, situé au Pré-Saisi, d'une contenance de dix ares cinquante-six centiares, joignant au levant le sieur Balin, au couchant le sieur Fournée, au nord le sieur Mayaud, et au midi plusieurs ;
2^o Une parcelle de terre, sise au lieu dit Sur-Crotte et servant de passage à l'article ci-dessus, contenant un are trente-deux centiares, joignant au nord le morceau de terre ci-après, au couchant le sieur Louis Doc, et au levant le sieur Baudouin.
Mise à prix 100 fr.

Vingt et unième lot.
Un morceau de terre, situé aux Bougries, contenant onze ares cinquante-six centiares, joignant au nord le sieur Roger.
Mise à prix 100 fr.

Vingt-deuxième lot.
Un morceau de terre, au lieu dit la Touche, contenant cinq ares vingt-huit centiares, joignant au couchant le sieur Fournée, au levant le sieur Albert, au midi un chemin.
Mise à prix 50 fr.

Vingt-troisième lot.
Une pièce de terre, située au Pas-des-Vignes, contenant treize ares dix-neuf centiares, joignant au levant le sieur Abraham, au couchant le sieur Renaudin, au midi un chemin.
Mise à prix 150 fr.

Vingt-quatrième lot.
Un morceau de terre, situé au lieu dit la Place, contenant dix ares cinquante-cinq centiares, joignant au couchant le sieur Emile Bridier, au levant le sieur Baudouin, au nord ledit sieur Bridier.
Mise à prix 75 fr.

Vingt-cinquième lot.
Une parcelle de vigne, située au lieu dit les Tiers, contenant deux ares soixante-

quatre centiares, joignant au nord le sieur Fournée, au midi le chemin.
Mise à prix 20 fr.

Vingt-sixième lot.
Un morceau de vigne, situé aux Rosiers, contenant six ares soixante centiares, joignant au couchant le sieur Grandmaison, au levant le sieur Renard, au nord un sentier, au midi plusieurs.
Mise à prix 60 fr.

Vingt-septième lot.
Une parcelle de vigne, située au Marché-de-l'Ouche, contenant deux ares soixante-quatre centiares, joignant au midi le sieur Névanet, au nord le sieur Baudry, au levant le sieur Lemoine, et au couchant le sieur Leroy.
Mise à prix 20 fr.

Vingt-huitième lot.
Une parcelle de terre, sise au lieu dit Sur-Crotte, contenant deux ares soixante-quatre centiares, joignant la dame Doc au couchant, et le sieur Baudouin au levant.
Mise à prix 20 fr.

4^o Immeubles situés commune de Bagnoux.
Vingt-neuvième lot.
Une parcelle de pré, située au lieu dit au Pont-du-Gué, d'une contenance de sept ares quatre-vingt-douze centiares, joignant au couchant le sieur Baudouin, au levant le sieur Balin, au nord ledit sieur Baudouin.
Mise à prix 200 fr.

Trentième lot.
Un morceau de terre, situé au lieu dit les Barbines, contenant dix-huit ares quarante-cinq centiares, joignant au levant Babin, au couchant Joulain et autres, au midi plusieurs.
Mise à prix 200 fr.

Total des mises à prix : 5,040 fr.

S'adresser, pour tous autres renseignements :

Soit à M^e L. ALBERT, avoué poursuivant la vente ;

Soit à M^e PASQUIER, notaire au Puy-Notre-Dame, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Fait et rédigé à Saumur, par l'avoué-licencié soussigné, le vingt-huit octobre mil huit cent quatre-vingt-onze.

L. ALBERT.
Enregistré à Saumur, le vingt-neuf octobre mil huit cent quatre-vingt-onze, 1^o c^o.
Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.
Signé : L. PALUSTRE.

Etude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

A l'amiable

UNE MAISON

Située à Saumur, rue de la Petite-Douve, n^o 6,

Appartenant à M. Camus.

S'adresser à M^e GAUTIER, notaire. (766)

Etude de M^e BENARDEAU, notaire à Vernoi (Maine-et-Loire).

A Affermer

LE DROIT DE CHASSE

A PARTIR DU 1^{er} AOUT 1892

Sur les biens de la commune de COURLÉON (Maine-et-Loire),

D'une contenance de 300 HECTARES environ, en nature de terres labourables, prés, landes et saponnières.

Ces biens, dits les Communaux, sont dans un même tenant.

L'ADJUDICATION aura lieu à la Mairie de Courléon, le **Dimanche 29 Novembre 1894**, à 1 heure du soir.

Mise à prix : 300 fr.

S'adresser, pour tous renseignements, soit à la Mairie de Courléon, soit à M^e BENARDEAU, notaire à Vernoi, détenteur du cahier des charges. (767)

A CÉDER

Magasin de Mercerie

Et de Bonneterie

Situé dans un bon quartier de la ville.

S'adresser au bureau du journal.

AVIS

M. AMIOT, bijoutier, 7, rue Haute-Saint-Pierre, à Saumur, déclare que, depuis le 15 octobre, il ne se rend pas responsable des dettes que sa femme pourrait contracter. (749)

LIBRAIRIE DE FIRMIN-DIDOT ET C^o
56, rue Jacob, à Paris

La Mode illustrée

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de M^{me} EMMELINE RAYMOND
12 PAGES IN-4^o

Le supplément littéraire, avec pagination spéciale, est consacré à des romans illustrés.

La Mode illustrée, tout en restant ce qu'elle a été jusqu'ici avec tant de succès, c'est-à-dire le journal par excellence des travaux d'agrément, fait actuellement paraître, avec chaque numéro, sans augmentation de prix, UN SUPPLÉMENT consacré à des romans illustrés, choisis de façon à intéresser

tous les membres de la famille ; les 52 numéros qu'elle publie chaque année contiennent plus de 2,000 dessins de toutes sortes : dessins de modes, de tapisserie, de crochet, de broderie, plus 24 feuilles contenant les patrons en grandeur naturelle de tous les objets constituant la toilette, depuis le linge jusqu'aux robes, manteaux, vêtements d'enfants, etc.

Le public n'est pas contraint de s'abonner pour l'année entière ; il peut s'abonner à l'essai, pour trois mois. Un numéro est envoyé gratis à toute personne qui, désirant mieux se renseigner sur le Journal, en fera la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^o, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre de 25 centimes pour chaque trois mois et en prenant soin de les adresser par lettre recommandée.

Prix pour les départements : 1^{re} édition : 3 mois, 3 fr. 50 ; 6 mois, 7 fr. ; 12 mois, 14 fr. — 4^e édition, avec une gravure coloriée chaque numéro : 3 mois, 7 fr. ; 6 mois, 13 fr. 50 ; 12 mois, 25 fr.

S'adresser également, soit aux bureaux de poste, soit aux libraires des départements.

CHANGEMENT DE DOMICILE

LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

1, Rue Beurepaire

SAUMUR

MAISON MARTINEAU - DOC

DOC Frère

SUCCESSEUR

SAUMUR — 41, Rue d'Orléans, 41 — SAUMUR

FÊTE DE LA TOUSSAINT

A cette occasion, Grande Mise en Vente de Couronnes — Croix — Médailles et Fleurs funéraires en tous genres.

PRIX DÉFIANT TOUTE CONCURRENCE

Ne pas acheter sans comparer les prix

Épicerie Parisienne

IMBERT & FILS

33, Rue d'Orléans, et rue Dacier, 33

BOUGIE	du Brésil,	le paquet	0.85
—	des Indes,	—	0.95
—	des Salons,	—	1.00
—	à trous,	—	1.05
HORS VILLE, remise des droits d'octroi par sortie de CINQ KILOS.			
ASSORTIMENT DE BOUGIES DE COULEURS, BOUGIES À RECHAUD ET POUR PETITES LANTERNES			
HUILE COLZA	double épuration,	1/2 kil.	0.45
—	triple épuration,	1/2 kil.	0.50

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.